

**COMMUNE DE  
PARCAY-  
MESLAY**

**DECISION DU MAIRE  
PORTANT ATTRIBUTION DU LOT N°2 « RISQUES STATUTAIRES » DU  
MARCHE N°2022-05 « PRESTATIONS DE SERVICE D'ASSURANCE »**

**Le Maire de la commune de Parçay-Meslay,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-22 ;

Vu la délibération n°2020-23 du 9 juin 2020, modifiée par la délibération n°2022-72 du 3 novembre 2022, relative aux délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal en application de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire le pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 400 000,00€ Hors Taxes ;

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L 2123-1 et R2123-1 1° ;

Considérant que la Commune de Parçay-Meslay a réalisé une consultation d'entreprises pour le renouvellement de son marché de prestations de services d'assurance pour la période 2023-2026.

Considérant que le marché de prestations de services d'assurance est décomposé en 5 lots :

- Lot n°1 : Flotte automobile,
- Lot n°2 : Risques statutaires
- Lot n°3 : Protection juridique
- Lot n°4 : Dommages aux biens et risques annexes
- Lot n°5 : Responsabilité civile générale et risques annexes, responsabilité atteinte à l'environnement ;

Considérant que suite à la consultation des entreprises, trois (3) entreprises se sont portées candidates pour l'attribution du lot n°2 : Risques statutaires ;

Considérant qu'après analyse des offres, il a été décidé de retenir la proposition de SOFAXIS- Route de Creton – 18110 VASSELAY, pour un montant annuel de quatorze mille cinquante-et-un euros et quatre-vingt-douze centimes hors taxes (14 051,92 € HT).

Considérant le montant prévisionnel total du marché à conclure est inférieur à quatre cent mille euros hors taxes (400 000,00 € H.T.) ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Vu le projet de marché ;

**DÉCIDE :**



**ARTICLE 1 : D'ATTRIBUER** le lot n°2 « Risques statutaires » du marché n°2022-05 « Prestation de services d'assurance » à SOFAXIS - Route de Creton – 18110 VASSELAY, pour un montant annuel de quatorze mille cinquante-et-un euros et quatre-vingt-douze centimes hors taxes (14 051,92 € HT).

**ARTICLE 2 : DE DIRE** que la dépense sera inscrite en section de fonctionnement du budget principal de la Commune pour l'exercice 2023.

**ARTICLE 3 :** Ampliation de la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire.

Il sera rendu compte au conseil municipal à sa plus prochaine séance de la présente décision.

*Certifié exécutoire*

*- date transmission au contrôle de légalité : 24.01.23*

*- date de publication : 24.01.2023*

Pour extrait conforme,

Fait à Parçay-Meslay, le 19 janvier 2023

Le Maire,

Bruno FENET.

